



# STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT EN TECHNOLOGIE ÉLECTRO-OPTIQUE ET INFRAROUGE

COMPTE-RENDU DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

W7701-145859/D

Le présent document **n'est pas** une de demande de propositions, une demande de devis ou une demande de soumissions. Ce document ne peut être considéré comme un engagement formel, de la part du Canada à émettre un contrat dans le futur.



## INTRODUCTION

Dans le but d’offrir des occasions d’affaires novatrices et promouvoir une saine concurrence, le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) favorise le dialogue entre l’industrie et les ministères clients afin de mieux aligner les besoins avec les solutions offertes. TPSGC privilégie le dialogue entre acheteurs et fournisseurs, et ce tôt dans le processus d’achat en organisant des journées de consultation de l’industrie, en consultant les fournisseurs individuellement ou en misant sur des outils de collaboration en ligne. L’objectif de ces consultations publiques est de soutenir la collaboration entre le gouvernement du Canada, l’industrie et les ministères clients afin de leur offrir une occasion ouverte et transparente de soumettre de la rétroaction formelle sur les initiatives et projets d’acquisition, ainsi que des recommandations sur les améliorations de services.

Dans le cadre de l’élaboration de la stratégie d’approvisionnement en technologie électro-optique et infrarouge (EO-IR), le Canada a publié, à l’été 2015, une seconde demande de renseignement afin de présenter une nouvelle mouture de la stratégie d’approvisionnement selon les commentaires et préoccupations soulevées sous la première lettre d’intérêt. Le gouvernement du Canada désirait obtenir une rétroaction formelle de l’industrie afin d’améliorer et affiner cette nouvelle stratégie d’approvisionnement et aussi s’assurer que les préoccupations soulevées par le passé ont été considérées.

Dans le but de maximiser les bénéfices de cette demande de renseignement, plusieurs documents descriptifs ont été fournis lors de la publication de la demande de renseignements. Ces documents comprenaient la description des besoins du ministère client (Recherche et développement pour la défense Canada [RDDC]), des questions spécifiques sur certains éléments de la stratégie d’approvisionnement et des exemples de critères d’évaluation pour la sélection des entrepreneurs.

## RÉCAPITULATIF — PROCESSUS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

<b>Autorité contractante</b>	<b>Ian Potvin</b> Direction générale des approvisionnements Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Information de contact : 819-956-9489; <a href="mailto:ian.potvin@tpsgc-pwgsc.gc.ca">ian.potvin@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a>
<b>Publication et période d’affichage</b>	Le 8 juillet 2015, TPSGC a publié une demande de renseignements numérotée W7701-145859/D. Le document incluait la description des besoins, des questions spécifiques sur certains éléments de la nouvelle stratégie d’approvisionnement et des exemples de critères d’évaluation pour la sélection des entrepreneurs.
<b>Participants</b>	Dix-sept (17) entrepreneurs ont participé au processus de consultation (la liste des entreprises participantes est disponible à l’annexe « A », ici-bas).  Les membres de TPSGC, bureau de Gatineau et bureau régional de Québec.  Les membres de l’équipe technique de RDDC Valcartier.  Le surveillant à l’équité – Samson et Associés.
<b>Journée de l’industrie</b>	Seize (16) répondants ont représenté les membres de l’industrie aux journées de l’industrie tenue le 4 et 6 août 2015, à Québec et Gatineau.
<b>Rencontres individuelles et réponse à la demande de renseignement</b>	Sept (7) rencontres individuelles ont été tenues (la liste des entreprises participantes est disponible à l’annexe « A », ici-bas). Les entrepreneurs ont fourni une rétroaction formelle. De plus, 8 réponses officielles à la demande de renseignement ont été soumises avant la date butoir du 14 août 2015.



## OBJECTIFS DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les objectifs de la demande de renseignements étaient de : 1 — recueillir les commentaires ou préoccupations de l'industrie par rapport à la nouvelle stratégie d'approvisionnement; 2— s'assurer que les préoccupations soulevées précédemment ont été considérées; et, 3 — offrir aux membres de l'industrie l'occasion de présenter un sommaire de leurs capacités et leurs volontés d'entreprendre les travaux relativement aux projets en technologie EO-IR. De plus, une liste de 27 questions a été incluse à l'annexe « B » de la demande de renseignements, appelant les membres de l'industrie à fournir une rétroaction axée sur plusieurs éléments spécifiques de la stratégie d'approvisionnement.

## RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L'INDUSTRIE

Durant la deuxième phase du processus de consultation publique, les membres de l'industrie ont eu l'occasion de fournir des rétroactions et recommandations sur la stratégie d'approvisionnement pour les projets en technologie EO-IR.

En règle générale, la nouvelle stratégie d'approvisionnement a été accueillie de façon positive. Une grande majorité des membres de l'industrie ont soulevé le fait que la nouvelle stratégie permet la participation d'un plus grand nombre d'entreprises et favorise la compétition parmi tous les membres. De plus, la nouvelle stratégie a permis d'apaiser la majorité des enjeux soulevés durant la première consultation publique. Certains nouveaux éléments de la stratégie d'approvisionnement restent toutefois à être considérés. Les suggestions et commentaires de l'industrie aideront TPSGC et RDDC à mieux définir tous les éléments de la stratégie d'approvisionnement et à préparer les appels d'offres.

Suivant l'analyse des réponses et des suggestions reçues se rapportant aux 27 questions de la demande de renseignement (les questions sont jointes à l'annexe « B », ici-bas), il a été déterminé que six (6) enjeux principaux restent à être considérés dans la version finale de la stratégie d'approvisionnement.

**Enjeu 1 – Critères d'évaluation :** Les critères d'évaluation semblent favoriser l'expertise plutôt que l'expérience et ainsi l'utilisation des équipes ou des ressources déjà en place. De plus, on recommande d'évaluer l'entreprise de façon intégrale, incluant l'évaluation de l'expérience corporative antérieure, l'évaluation de l'ensemble des effectifs, la capacité d'innovation de l'entreprise et la capacité de fournir un type de service au lieu de la fourniture de ressources spécifiques.

**Action envisagée — Développement et restructuration des critères d'évaluation :** TPSGC et RDDC travailleront ensemble dans les prochaines semaines pour développer de nouveaux critères d'évaluation qui rencontreront les standards de l'industrie. Certains critères d'évaluation présentement utilisés seront revus afin de s'assurer de traiter tous les fournisseurs potentiels de façon juste et équitable, tout en offrant une saine compétition. Les nouveaux critères devraient être publiés en version préliminaire dans l'ébauche des appels d'offres. Nous invitons les membres de l'industrie à fournir tous critères pertinents qui pourraient être utilisés dans ces appels d'offres. Voici des exemples de ligne directrice qui seront utilisés par TPSGC et RDDC pour le développement des critères d'évaluation :

1. Étape de la préqualification sous l'OAC/AMA – évaluer la capacité à fournir les services demandés (fourniture antérieure) au lieu de la fourniture de ressources, le cas échéant.
2. Étape de la commande subséquente sous l'OAC – Évaluation de la ou des ressources demandées selon leurs expériences passées et leurs niveaux d'expertise pour la fourniture de services spécifiques.
3. Étape de la demande de proposition subséquente sous l'AMA – Évaluation de la solution proposée, de la compréhension du besoin et des capacités de l'entrepreneur (ou consortium) à livrer tous les travaux à terme.



**Enjeu 2 – Recherche de solution intégrale sous l’AMA :** Pour les besoins qui demandent la fourniture d’une solution « X » à un problème « Y », il serait préférable de laisser les entrepreneurs choisir les ressources nécessaires pour effectuer les travaux. Cela apporterait certains avantages, comme la réduction des coûts d’acquisition pour le gouvernement du Canada et l’accélération de la livraison des biens ou services (produits livrables).

**Action envisagée — Modification aux modalités de l’AMA :** TPSGC et RDDC sont actuellement en discussion pour déterminer la viabilité de cette option. Certains critères d’évaluation devront être revus ou développés afin de permettre cette éventualité aux préqualifiés. Sans toutefois le confirmer, l’AMA devrait comprendre des paramètres spécifiques pour donner une plus grande latitude aux préqualifiés afin qu’ils puissent présenter une offre selon leurs spécifications, mais qui respectera l’essence des livrables demandés par RDDC.

**Enjeu 3 – Proposition de valeur :** La stratégie d’approvisionnement ne divulgue aucune information concernant la Politique des retombées industrielles et régionales (RIR) d’Industrie Canada ou des critères d’évaluation pour les propositions de valeur.

**Action envisagée — Consultation avec Industrie Canada (IC) qui est l’administrateur de la politique des RIR :** TPSGC continuera de consulter IC sur cet élément afin de s’assurer que les appels d’offres seront conformes aux politiques gouvernementales sur les approvisionnements, incluant celle sur les RIR. Jusqu’à maintenant, aucune indication n’a été fournie sur l’applicabilité de cette politique pour les besoins en technologies EO-IR de RDDC. À moins d’indication contraire fournie par IC, les appels d’offres ne comprendront pas l’utilisation de propositions de valeur. Toutefois, TPSGC et RDDC étudieront la possibilité de développer des critères d’évaluation qui évalueraient l’aspect novateur des solutions proposées pour les besoins sous l’AMA.

**Enjeu 4 – Restreindre la compétition sous l’OAC :** il n’est pas recommandé de restreindre la compétition à 3 préqualifiés seulement pour les commandes subséquentes de faible valeur (- 25,000.00 \$) sous l’offre à commande (OAC).

**Action envisagée — Modification aux modalités prévues de l’OAC :** Suite à l’analyse des commentaires reçus, la stratégie d’approvisionnement sera ajustée afin d’utiliser la totalité des préqualifiés lors d’une demande de soumission pour l’octroi d’une commande subséquentes sous l’OAC. Donc, tous les préqualifiés pouvant fournir la ou les ressources demandées seront invités à soumettre une offre.

**Enjeu 5 – Habilitation de sécurité :** Le délai nécessaire pour effectuer une enquête de sécurité de niveau secret par rapport au délai qui sera prescrit pour la fourniture de ressource sous l’OAC devra être concordant.

**Action envisagée — Consultation avec la division de la sécurité industrielle de TPSGC (DSI) et sensibilisation des intervenants :** L’équipe des approvisionnements consultera la DSI afin de trouver des pistes de solutions pour réduire l’impact des délais créés lorsqu’une habilitation de sécurité de niveau secret est demandée. Malgré les efforts déployés par nos services, ils restent une possibilité qu’aucune piste de solution ne soit envisageable. Pour cette raison, nous recommandons aux entrepreneurs de soumettre une demande de parrainage à l’autorité contractante identifiée à la page 2, s’ils n’ont jamais reçu une habilitation de niveau secret pour leurs entreprises ou employé(s/es).

**Enjeu 6 – Rafraîchissement de l’OAC et l’AMA :** TPSGC et RDDC devraient offrir aux entrepreneurs la possibilité de se préqualifié ou de modifier leurs offres précédentes en tout temps, au lieu d’une seule fois par année.

**Action envisagée — Discussion et tentative d’abroger la période de temps entre les rafraîchissements :** La charge de travail requise pour offrir un rafraîchissement ouvert et continu est présentement supérieure à la capacité de TPSGC à fournir un tel type de service. En se basant sur les commentaires reçus des membres de l’industrie, un rafraîchissement aux 12 mois serait raisonnable. TPSGC et RDDC prennent note que cette période devrait être plus courte que longue et réévalueront les possibilités de réduire cette période, si cela s’avère nécessaire.

## PROCHAINES ÉTAPES



Dans les mois à venir, le Canada entreprendra le développement des appels d'offres à partir de la stratégie d'approvisionnement proposée et des commentaires fournis par les membres de l'industrie, le cas échéant. Sans toutefois le confirmer, les appels d'offres comprendront une demande d'offre à commande (DOC) et une demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) distincte. Selon le calendrier du projet, TPSGC aimerait publier l'ébauche des appels d'offres, aussitôt qu'ils seront prêts, afin d'obtenir des commentaires supplémentaires des membres de l'industrie. Afin de respecter le calendrier du projet, il se pourrait que ces ébauches des appels d'offres soient publiées en partie seulement.

Sous toute réserve, le calendrier du projet prévoit la publication officielle des appels d'offres au début de l'année 2016. L'utilisation des nouveaux mécanismes contractuels devrait débuter au printemps 2016.

## **CONCLUSION**

Nous remercions tous les membres de l'industrie qui ont pris part aux journées de l'industrie et aux rencontres individuelles. Les exigences opérationnelles entourant les projets en EO-IR exigent un engagement soutenu de tous les intervenants afin de développer des mécanismes d'approvisionnements novateurs et viables à long terme.

La rétroaction fournie par les membres de l'industrie a été accueillie avec intérêt par les représentants du gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada réitère les bienfaits d'une participation aux processus de consultations publiques qui sous-tendent une prise de décision éclairée pour l'acquisition de biens ou services, et ce en conformité avec les priorités de l'État et de la population canadienne.



ANNEXE « A »

LISTE DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

**Participants à la consultation publique :**

- Valcom Consulting
- C-Core
- ABB Inc.
- Telops
- CPIC
- MDA System LTD
- NovaSyst
- Tech Obzerv
- LTI
- Aerex
- INO
- Photon ETC
- ONSENS
- Gexelec
- Genia Photonic

**Participants aux rencontres individuelles :**

- MDA System LTD
- Photon ETC
- LTI
- NovaSyst
- CPIC
- ABB Inc.
- Telops



ANNEXE « B »

QUESTIONS À L'INDUSTRIE, INCLUT DANS LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Questions à l'industrie concernant la stratégie d'approvisionnement	
<b>1.0</b>	<b>Questions générales sur la stratégie d'approvisionnement et préoccupations soulevées précédemment</b>
1.1	Avez-vous des préoccupations, commentaires ou suggestions d'amélioration par rapport à la nouvelle stratégie d'approvisionnement ? Veuillez détailler votre réponse.
1.2	Pensez-vous que la nouvelle stratégie d'approvisionnement prend en compte les préoccupations des membres de l'industrie, soulevées durant la première consultation publique ? Dans la négative, pouvez-vous indiquer celle(s) qui n'a pas été abordée(s) ? Les préoccupations sont identifiées dans le document de Compte rendu de la première demande de renseignement, inclus à l'annexe « G ».
1.3	<b>Réfère à la section 6.0 :</b> est-ce que la nouvelle stratégie d'approvisionnement favorise l'accès à la compétition pour l'ensemble des membres de l'industrie en technologie EO-IR ?
1.4	<b>Réfère à la section 6.1 :</b> avez-vous des préoccupations sur le fait que le Canada veut émettre des commandes subséquentes (CS) à un préqualifié de son choix, pour les besoins de faible valeur (moins de 25,000.00 \$) ? Dans l'affirmative, pensez-vous que diminuer ce montant serait approprié ?
1.5	<b>Réfère à la section 6.0 :</b> OAC/AMA - À quel intervalle de temps devrions-nous effectuer les révisions aux OAC et AMA afin de permettre à de nouvelle compagnie de participer et/ou de permettre aux soumissionnaires préqualifiés de modifier leurs offres (3 mois, 6 mois, 12 mois, etc.) ?
1.6	<b>Réfère à la section 6.0 :</b> avez-vous des préoccupations concernant les modalités d'utilisation des droits de propriété intellectuelle par le Canada ?
1.7	Est-ce que l'ensemble des besoins liés aux technologies EO-IR est couvert sous les treize (13) volets proposés?
1.8	Vous êtes invité à fournir tous autres commentaires, suggestions ou préoccupations qui n'auraient pas été soulevés dans les présentes questions.
<b>2.0</b>	<b>Méthode de sélection et/ou de qualification pour l'OAC (DOC)</b>
2.1	<b>Réfère à la section 6.1 et à l'annexe « C » :</b> est-ce que la façon de préqualifier les soumissionnaires est raisonnable et satisfait vos attentes ?
2.2	<b>Réfère à la section 6.1 :</b> Est-ce que la qualification en deux (2) étapes pour l'OAC, décrite à la section 6.1, est une option valable ou devrions-nous utiliser une autre méthode ? Veuillez expliquer votre réponse.
2.3	Comment devrait-on capturer et évaluer les expériences de travail concurrentes d'une ressource ? (ex. deux (2) expériences de travail différentes, acquises durant la même période de temps, comptent pour 2 expériences; et deux (2) expériences de travail similaires, acquises durant la même période de temps, comptent pour 1 expérience seulement)
2.4	Quel type de modalité pourrions-nous utiliser dans l'OAC pour restreindre l'utilisation des mêmes prés qualifiés lors de l'émission des CS de faible valeur (moins de 25,000.00 \$) ? Devrions-nous utiliser une clause de rotation des fournisseurs ? Vous êtes invité à fournir des suggestions, si applicables.
2.5	Dans l'optique où les ressources scientifiques seront seulement demandées durant le processus d'émission des CS, quel serait le délai raisonnable, donné au soumissionnaire préqualifié sélectionné, pour fournir la ou les ressources (ex. : 3 jours pour un technicien juniors, 10 jours pour un ingénieur spécialisé, 30 jours pour une ressource très spécialisée, etc.) ? Veuillez expliquer votre réponse.
2.6	<b>Réfère à la section 6.1.1 :</b> pouvez-vous commenter les options de sélection proposées à la section 6.1.1, ci-dessus ? De plus, nous vous invitons à soumettre une ou des options supplémentaires qui n'auraient pas été présentées dans cette section.
2.7	<b>Réfère à l'annexe « C » :</b> pouvez-vous commenter les critères de préqualification de l'OAC, identifiée à l'annexe « C », CRITÈRES D'ÉVALUATION – DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE (DOC) ?
<b>3.0</b>	<b>Méthode de sélection et/ou de qualification pour l'AMA (DAMA)</b>
3.1	Est-ce que l'option de préqualifier les soumissionnaires par volet vous semble raisonnable ?
3.2	Devrions-nous revoir la méthode de préqualification afin de la rendre plus générale aux technologies EO-IR (qualification pour l'ensemble des besoins au lieu par volet) ?
3.3	<b>Réfère à l'annexe « D », section B :</b> devrions-nous demander aux soumissionnaires de satisfaire plus d'un critère



	obligatoire pour se qualifier sous chacun des volets (minimum de 2 ou 3 critères obligatoires par volet) ?
3.4	<b>Réfère à l'annexe « D », section A et B :</b> Avez-vous des préoccupations concernant les exemples de critère de préqualification pour l'AMA (critères obligatoires généraux et ceux pour chaque volet), présentés à l'annexe « D », et qui seraient utilisés dans la DAMA ?
3.5	Si les options proposées ne satisfont pas vos attentes, pouvez-vous proposer des options de préqualification alternatives ?
4.0	<b>Critères de qualification financiers et base de paiement pour l'OAC, l'AMA et/ou les contrats résultants</b>
4.1	Si le Canada décidait d'ajouter un critère de qualification financier pour rejeter les soumissions financières ayant des prix supérieurs ou inférieurs à un certain pourcentage du prix médian ou moyen, auriez-vous des préoccupations ?  <i>Exemple : Prix médian + 40 % = « X », Prix médian – 40 % = « Y ». Les soumissions financières supérieures à « X » ou inférieures à « Y » seraient rejetées automatiquement.</i>
4.2	Pour les besoins en ressources scientifiques sous l'OAC, devrions-nous demander des taux horaires à prix ferme ou des taux horaires à un prix plafond et négocier les taux lors de l'émission d'une commande subséquente ?
4.3	Avez-vous des préoccupations à propos des diverses bases de paiement utilisées dans les documents contractuels du gouvernement du Canada et qui vous aurait causé des difficultés par le passé ? Veuillez expliquer votre réponse.
<b>Questions à l'industrie concernant les besoins opérationnels de RDDC</b>	
5.0	<b>Offre à commandes (OAC)</b>
5.1	Est-ce que les catégories de ressources, identifiées à l'annexe « E », sont représentatives des besoins en technologie EO-IR ?
5.2	Est-ce que des banques d'heures plafonnées sont propices pour répondre à des besoins de services tels que la caractérisation de systèmes EO-IR sous forme d'OAC ?
6.0	<b>Arrangement en matière d'approvisionnement (AMA)</b>
6.1	<b>Réfère aux critères identifiés à l'annexe « F » :</b> est-ce que les exemples de critère d'évaluation, pour les DDP subséquentes, semblent raisonnables et satisfont vos attentes ?
6.2	Voyez-vous contraignant le fait que le Canada détermine le nombre et/ou les catégories de ressources nécessaires pour effectuer une ou des tâches spécifiques ? Est-ce qu'il serait plus avantageux de laisser les soumissionnaires préqualifiés déterminer ces informations afin d'obtenir des prix inférieurs, tout en gardant le même niveau de qualité des produits livrables ?